Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2227042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	16/03/2026
Date d'affichage :	25/03/2026
Nombre de Conseillers :	en exercice : 29
	Présents : 26
	Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 22

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Poste contractuel – Service Jeunesse (TNC 32/35èmes)</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie économique, expose au Conseil Municipal que l'agent contractuel qui remplit les missions d'animatrice jeunesse a été placée en congé maladie depuis quelques temps.

S'agissant d'un agent contractuel, il n'est pas possible de pourvoir à son remplacement comme pour un statutaire.

Afin de pallier le manque de moyens humains sur le service en raison de cette absence, il est proposé de prévoir un poste contractuel sur la même quotité de travail.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2227042026-DE

La prolongation de l'arrêt de travail n'étant pas encore connue, M. MORANGE précisera en séance la durée du contrat à créer.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création de poste	**Temps de travail**	**Dates**	**Fonctions visées**
Adjoint d'animation territorial	32/35èmes	4 mai 2026 au 5 juin 2026 maximum	Agent d'animation polyvalent (Jeunesse)

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*